

Questions orales

● (1450)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'UTILISATION DES SYSTÈMES MÉTRIQUE ET IMPÉRIAL

M. Geoff Wilson (Swift Current-Maple Creek): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Depuis quelques années, les renseignements fournis aux producteurs de grain de l'Ouest sur leurs livraisons céréalières ne sont donnés qu'en tonnes. Le ministre pourrait-il leur promettre que la Commission canadienne du blé, à l'avenir, donnera les équivalents en boisseaux dans leurs avis de paiement final? Pourrait-il aussi demander aux compagnies qui exploitent des élévateurs de faire de même pour leurs bons au comptant de livraison de grain?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je remercie le député de me poser cette question. Je sais que cette situation préoccupe énormément les agriculteurs canadiens. Je me suis entretenu avec les responsables de la Commission canadienne du blé concernant les derniers paiements provisoires et ils m'ont assuré qu'ils tâcheraient de trouver des moyens d'indiquer le nombre de boisseaux sur les bons au comptant.

Je crois que les compagnies céréalières sont libres de choisir le système impérial ou métrique lorsqu'elles communiquent des renseignements à leurs clients. C'est à elles que cette décision revient. Étant donné que ces compagnies, dans l'Ouest en tout cas, appartiennent pour la plupart aux producteurs eux-mêmes, par l'entremise des syndicats de producteurs, ces derniers ne devraient pas avoir de mal à obtenir les renseignements en boisseaux ou en tonnes.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONTRE-VALEUR DU DOLLAR—LE RÔLE DES SPÉCULATEURS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Répondant à une question de mon chef, il a déclaré que les spéculateurs sont à l'origine des fluctuations que subissent le dollar et les taux d'intérêt. Sait-il que pour la plupart, ces spéculateurs sont les agents financiers principaux des sociétés canadiennes, qui provoquent une baisse du dollar et profitent des taux d'intérêt en même temps? Est-il disposé à les laisser profiter de leurs actes au Canada comme aux États-Unis, au lieu de protéger l'intérêt des Canadiens qui doivent payer la note?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai jamais utilisé cette expression en répondant au chef de son parti, et le député le sait. Il doit admettre que l'activité sur les marchés de change découle des milliers de décisions prises par des agents de société, c'est entendu, mais aussi par des particuliers et par des étrangers. Le ministre des Finances n'a aucun moyen de contrôle à cet égard et j'ai pas l'intention d'essayer d'en exercer. Ce que nous pouvons faire, c'est essayer de modérer l'influence de ces décisions, de freiner les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change et de ramener une certaine stabilité sur les marchés financiers, tout en abaissant les taux d'intérêt.

ON DEMANDE DES MESURES CONTRE LES SPÉCULATEURS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne sait-il pas que le Canadien moyen ne se préoccupe guère de la baisse du dollar canadien, qui ne le touche pas immédiatement, mais qu'il est plus directement touché par la hausse des taux d'intérêt? Pourquoi le ministre n'intervient-il pas pour dire aux spéculateurs qu'ils ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux au Canada, et ensuite pour prendre des mesures en vue de protéger le Canadien moyen contre la hausse des taux d'intérêt?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous prenons des mesures pour protéger les Canadiens contre l'incidence des taux d'intérêt élevés. Comme l'indique le communiqué de presse émis aujourd'hui par le gouverneur de la Banque du Canada, si les choses ne s'étaient pas passées ainsi sur les marchés de change et des taux d'intérêt, ces derniers seraient encore plus forts aujourd'hui. Nous ne pouvons contrôler les taux et je n'ai pas l'intention d'intervenir pour le faire, comme le propose le député. Nous vivons dans un milieu de marché libre et nous devons comprendre que c'est ce qui nous permet de jouir des libertés qui ont fait de notre pays et d'autres comme lui un grand pays.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES DÉPENSES

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Lors de la campagne électorale de l'été dernier, le parti progressiste conservateur a publié une brochure concernant la défense nationale intitulée, ironiquement sans doute, *Honour The Commitment*. Il y promettait d'accroître considérablement les crédits consacrés à la défense nationale. Mardi dernier, le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il était possible de réduire la croissance des dépenses dans ce domaine tout en respectant les engagements du Canada à l'étranger. Ma question au ministre de la Défense nationale est la suivante: le gouvernement n'a-t-il plus d'honneur? Ne sait-il plus respecter ses engagements?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Attention à ce que vous allez dire, Erik.

M. Nielsen: Je n'y manque jamais.

Monsieur le Président, le député mérite qu'on réponde longuement à la question fort importante qu'il a soulevée et il sera certainement le premier à reconnaître qu'il n'est que raisonnable que je m'entretienne avec quelques-uns des fonctionnaires du ministère, sans parler des séances d'information auxquelles je devrais assister, avant de tenter de répondre à pareille question. Je donnerai donc satisfaction au député aussitôt que je le pourrai la semaine prochaine.